



Syndicat mixte
du Grand Site Cap d'Erquy – Cap Fréhel
18 rue Notre Dame 22240 PLEVENON
Tél. 02 96 41 50 83
accueil@caperquyfrehel.fr

Envoyé en préfecture le 07/10/2024

Reçu en préfecture le 07/10/2024

Publié le

ID : 022-252203146-20241007-CS_27092024_CR-AU

comité syndical compte-rendu

réunion du 27 septembre 2024

9h30 – Salle du Conseil Mairie de Fréhel

Nom	Fonction	Collectivité	Présent(e)	Excusé(e)	Absent(e)
L. THOMAS	Présidente	Département des Côtes d'Armor	X		
M.-C. COTIN	Titulaire	Département des Côtes d'Armor	X		
N. TRAVERT-LE ROUX	Titulaire	Département des Côtes d'Armor		X	
J.-R. CARFANTAN	Titulaire	Département des Côtes d'Armor	X		
N. NOWAK	Suppléant	Département des Côtes d'Armor		X	
J.-L. BARBO	Titulaire	Lamballe Terre et Mer (Coëtmieux)		X	
P.-A. BLEVIN	Titulaire	Lamballe Terre et Mer (Pléneuf Val André)		X	
P. HERCOUET	Titulaire	Lamballe Terre et Mer (Lamballe)		X	
P. LESNARD	1 ^{er} Vice-Président	Lamballe Terre et Mer (Adjoint Erquy)	X		
J.-P. OMNES	3 ^e Vice-Président	Lamballe Terre et Mer (Plurien)	X		
A.-G. MILLORIT	Suppléante	Lamballe Terre et Mer (Moncontour)		X	
D. BURLLOT	Suppléant	Lamballe Terre et Mer (Elu Lamballe-Armor)		X	
M.-M. MICHEL	Titulaire	Dinan Agglomération (Saint Cast le Guildo)	X		
M. MOISAN	2 ^e Vice-Présidente	Dinan Agglomération (Fréhel)	X		
D. LECHIEN	Titulaire	Dinan Agglomération (Dinan)	X		
D. PERCHE	Titulaire	Dinan Agglomération (Ruca)		X	
H. VAN PRAAG	4 ^e Vice-Président	Dinan Agglomération (Plévenon)	X		
J. MEHOUS	Suppléante	Dinan Agglomération (Elue Fréhel)	X		
F. PASCAL	Suppléant	Dinan Agglomération (Elu Plévenon)			X
M.-L. CAYATTE	Directrice	Grand Site Cap d'Erquy – Cap Fréhel	X		
D. DI PASQUALE-BLANC	Comptabilité et RH	Grand Site Cap d'Erquy – Cap Fréhel	X		

Monsieur Jean-Luc BARBO, titulaire, est excusé et donne pouvoir à Monsieur Jean-Pierre OMNES.
Monsieur Dominique PERCHE, titulaire, est excusé, Madame Josiane MEHOUS, suppléante, peut prendre part au vote.

Madame Marie-Christine COTIN, titulaire, est arrivé à 10h20 en cours de séance et prend part au vote du dernier point à l'ordre du jour « Délibération N°24/24 : Subventions DREAL ».

ORDRE DU JOUR

Ressources humaines

1. Délibération N°21/24 : Ouverture de poste de rédacteur principal 2^e classe et mise à jour du tableau des effectifs

Après la réussite à l'examen professionnel d'accès par voie de promotion interne au grade de rédacteur principal territorial de 2^e classe en 2018, Cédric HAMELIN, Chargé de communication au Syndicat mixte, a déposé cette année un dossier de proposition d'inscription sur la liste d'aptitude au titre de la promotion interne auprès du Centre de Gestion des Côtes d'Armor.

Après étude des dossiers, le Centre de Gestion a retenu le dossier de Cédric HAMELIN et l'a nommé sur la liste d'aptitude au grade de rédacteur principal 2^e classe avec une date d'effet au 1^{er} juillet 2024.

Selon les modalités validées en Comité syndical le 17 juin 2022 (délibération N°17/22) dans le cadre des lignes directrices de gestion, la Présidente et les membres du Bureau proposent d'ouvrir le poste de rédacteur principal 2^e classe et de nommer Cédric HAMELIN sur ce nouveau grade à compter du 1^{er} novembre 2024 et de modifier le tableau des effectifs en conséquence.

GRADE	CAT.	DHS DU POSTE	MISSIONS	POSTE VACANT DEPUIS LE ...	POSTE OCCUPE	
					STATUT DE L'AGENT	DHS DE L'AGENT (TP en %)
AGENTS FONCTIONNAIRES SUR EMPLOI PERMANENT						
FILIERE ADMINISTRATIVE						
Rédacteur ppal de 2° cl.	B	35h	Chargé de communication	A compter du 01/11/2024	Titulaire	35h
Adjoint administratif ppal de 1° cl.	C	35h	Chargé de communication	Jusqu'au 31/10/2024	Titulaire	35h
Adjoint administratif ppal de 1° cl.	C	35h	Responsable comptabilité et Ressources Humaines, gestion administrative et assistante de prévention	-	Titulaire	35h
Adjoint administratif	C	28h	Agent d'accueil polyvalent	Depuis le 01/08/2024	Titulaire	28h
FILIERE ANIMATION						
Animateur ppal de 1° cl.	B	35h	Animatrice pédagogique	-	Titulaire	35h
Animateur ppal de 2° cl.	B	35h	Animateur pédagogique et chargé de mission OPPL	-	Stagiaire	35h
Adjoint d'animation	C	35h	Animatrice pédagogique et assistante de prévention	-	Titulaire	35h
FILIERE TECHNIQUE						
Adjoint technique ppal de 1° cl.	C	35h	Chargé de mission Natura 2000	A compter du 01/12/2024	Titulaire	35h
Adjoint technique ppal de 2° cl.	C	35h	Chargé de mission Natura 2000	Jusqu'au 30/11/2024	Titulaire	35h
Adjoint technique	C	35h	Chargé de mission Natura 2000 et Biodiversité	-	Titulaire	35h
Adjoint technique	C	4h	Agent d'entretien	-	Titulaire	4h
AGENTS CONTRACTUELS SUR EMPLOI PERMANENT						
-	A	35h	Directrice et Cheffe de projet Label Grand Site de France	-	CDD jusqu'au 01/03/2025	35h
-	A	35h	Chargée de mission Grand Site et Paysage	-	CDD jusqu'au 01/09/2027	35h
-	C	28h	Agent d'accueil polyvalent	-	CDD jusqu'au 30/09/2024	28h
AGENTS CONTRACTUELS SUR EMPLOI NON PERMANENT						
-	A	35h	Chargé(e) de mission Label Grand Site (signalétique)	-	CDD jusqu'au 09/05/2025	35h
-	C	35h	Chargé de mission pour l'élaboration du plan de gestion du Cap Fréhel	-	CDD jusqu'au 31/12/2024	35h

Délibération du Comité syndical :

Le Comité syndical valide à l'unanimité la création de poste de rédacteur principal 2^e classe à compter du 1^{er} novembre 2024 et la mise à jour du tableau des effectifs en conséquence.

2. Délibération N°22/24 : Nomination stagiaire pour titularisation de Joanne LECOUFFLARD

En 2023, Jennifer GUILLEVIN, agent d'accueil polyvalent, a demandé une disponibilité pour convenances personnelles pour une durée d'un an et qui a été validé à compter du 1^{er} octobre 2023. Pour remplacer Jennifer GUILLEVIN, le Syndicat mixte a recruté Joanne LECOUFFLARD en CDD du 8 janvier au 30 septembre 2024.

Courant le mois de juin, le SMPRB pour la Valorisation des déchets Pays de Rance et de la Baie nous a fait part de son intention de recruter Jennifer GUILLEVIN à compter du 1^{er} août 2024 ainsi que Jennifer GUILLEVIN nous a fait part de sa demande de mutation.

La demande de mutation a été validé et effective au 1^{er} août 2024.

La Présidente et les membres du Bureau proposent de recruter de manière permanente Joanne LECOUFFLARD, dont le travail est très apprécié.

Le poste étant vacant, il est proposé de :

1. Faire un avenant au contrat de Joanne LECOUFFLARD du 1^{er} octobre au 31 octobre 2024 permettant la publication de la vacance d'emploi à la Bourse de l'emploi dans les mêmes conditions que le contrat initial,
2. Puis nommer Joanne LECOUFFLARD sur le grade d'adjoint administratif stagiaire pour titularisation à l'issue de la période de stage à compter du 1^{er} novembre 2024.

Délibération du Comité syndical :

Le Comité syndical valide à l'unanimité :

- de proposer un avenant au contrat de Joanne LECOUFFLARD du 1^{er} octobre au 31 octobre 2024 permettant la publication de la vacance d'emploi à la Bourse de l'emploi dans les mêmes conditions que le contrat initial,
- la nomination stagiaire pour titularisation de Joanne LECOUFFLARD à compter du 1^{er} novembre 2024.

Label Grand Site de France

3. Délibération N°23/24 : Convention AMI gestion des flux touristiques

La Destination régionale 'Cap Fréhel - Saint-Malo - Baie du Mont-Saint-Michel' et le Grand Site de France Cap d'Erquy – Cap Fréhel ont été lauréats d'un Appel à Manifestation d'Intérêt « Gestion des flux touristiques » porté par Atout France, agence de développement touristique, opérateur de l'Etat en matière de tourisme.

En effet, pour faire face aux pics de fréquentation qui touchent certains territoires français, le Gouvernement a lancé le 19 juin 2023 une stratégie nationale 'Destination France' pour préserver l'équilibre entre l'attractivité locale et la protection des lieux et leur biodiversité.

Pour mener à bien ce projet, plusieurs partenaires locaux se sont associés :

- La Société Publique Locale Destination Saint-Malo - Baie du Mont-Saint-Michel, représentée par Madame Véronique LEFEVBRE, Directrice générale,
- Saint-Malo Agglomération, représentée par son Président, Monsieur Gilles LURTON,
- Dinan Agglomération, représentée par son Président, Monsieur Arnaud LECUYER,
- La Ville de Saint-Malo, représentée par son adjoint au Maire, Monsieur Guillaume PERRIN,
- Le Syndicat mixte du Grand Site Cap d'Erquy – Cap Fréhel, représenté par sa Présidente, Madame Lisa THOMAS.

Le coordonnateur du projet est la SPL Destination Saint Malo – Baie du Mont Saint Michel.

Afin d'organiser les modalités techniques et financières de ce projet, il est nécessaire de valider une convention de partenariat entre les différents acteurs du projet.

(cf. pièce jointe)

Chaque partie s'engage à :

1. Dédier un temps agent partagé sur le temps global dédié au projet.
2. Préparer et participer aux réunions des différentes instances et groupes de travail / ateliers.
3. Participer, sur présentation de factures individualisées, à coût égal des 5 partenaires (20 % chacun), aux charges annexes exceptionnelles nécessaires à la mise en œuvre du projet. A titre d'exemple : AMO spécifique, location de salle, prestations externes...

Après étude de la proposition de convention de partenariat, la Présidente et les membres du Bureau proposent, d'une part, de faire valider par les élus du Bureau d'éventuels dépenses supplémentaires annexes (cf. point F - 3), et d'autre part, de valider la convention de partenariat par délibération et d'autoriser la Présidente à signer les documents afférents.

Echanges :

Madame Moisan indique que le flux de circulation, notamment sur Fréhel en direction du Cap Fréhel est un problème, en termes de vitesse.

Monsieur Van Praag donne l'exemple des Apalaches (Etats Unis). Les routes ont été « décroutées » afin d'obliger les automobilistes à utiliser certaines routes et/ou à réduire la vitesse.

Délibération du Comité syndical :

Le Comité syndical valide à l'unanimité la convention de partenariat AMI pour la gestion des flux touristiques et autorise la Présidente à signer les documents afférents.

4. Délibérations : Subventions DREAL

Pour rappel, en 2024, la DREAL verse au Grand Site deux subventions :

- Une subvention d'investissement habituelle de 35 000 euros et
- Une subvention de fonctionnement de 60 000 euros.

Pour chacune, nous bénéficions cette année d'une somme supplémentaire de 7 000 euros pour l'investissement et de 30 000 euros pour le fonctionnement car un des Grands Sites bretons ne peut consommer ses budgets.

1. [Délibération N°24/24 : Actions subvention d'investissement](#)

Pour rappel, trois actions ont déjà été validées par le Comité Syndical du mois de mars : la création du sentier d'interprétation de Fréhel ; la mise à jour de documents de communication liée au label ; une enveloppe supplémentaire pour l'AMO Création d'une maison de site au Phare du Cap Fréhel.

La 4^e action est l'étude de la modification du tracé de la vélomaritime sur la Commune de Fréhel. Le maître d'ouvrage de cette action est le Département.

ACTIONS	DREAL	Autofinancement	Budget Actions	Maitre d'ouvrage
Sentier d'interprétation Fréhel	10 000	2 500	12 500	Grand Site
Mise à jour des documents de communication	3 000	750	3 750	Grand Site
Avenant convention 2023 Etude maison de site au phare	5 000	1 250	6 250	Grand Site
Etude Vélomaritime Fréhel CD22	12 272	3 068	15 340	CD 22
total	30 272			

La dernière action projetée dans le cadre de cette subvention d'investissement 2024 est la réalisation d'une carte sensible sous forme de maquette dans le cadre du plan d'interprétation du marais de l'Islet.

Cette maquette est un des éléments de ce plan d'interprétation. L'objectif de cette maquette est de faire comprendre aux visiteurs la géomorphologie de l'estuaire de l'Islet et son fonctionnement.

Plan de financement

ACTIONS	DREAL	Autofinancement	Budget Actions	MO
Création d'une carte sensible du marais de l'Islet (maquette)	11 700	2 850	14 550	Grand Site

La Présidente et les membres du Bureau proposent de valider la réalisation de cette action et d'autoriser la Présidente à signer les documents afférents.

Délibération du Comité syndical :

Le Comité syndical valide à l'unanimité la subvention d'investissement de la DREAL pour l'action « Création d'une carte sensible du marais de l'Islet » et autorise la Présidente à signer les documents afférents.

2. Délibération N°25/24 : Actions subvention de fonctionnement

Trois actions sont proposées dans le cadre de cette subvention :

- (1) La réalisation d'un schéma de la signalétique avait déjà été délibérée au comité Syndical de mars dernier. Il s'agit de réaliser une signalétique homogène sur l'ensemble du Grand Site. Une personne a été recrutée en CDD sur une durée de 8 mois.
- (2) La deuxième action proposée est d'étudier les points noirs du projet d'itinéraires cyclables entre les 4 bourgs du Grand Site. Avec l'appui de l'ADAC et en partenariat avec le Département et les communes concernées, il s'agit de réaliser une étude de faisabilité sur une partie du tracé afin de proposer des solutions techniques pertinentes sur des secteurs qui longent ou traversent la D786. Le Syndicat mixte du Grand Site en tant qu'adhérent de l'ADAC, pourra porter cette étude. (voir ci-dessous la carte du Schéma vélo).

- Vélomaritime (EV4)
- Liaison EV4
- Chaucidou
- Boucles vélo

Projets d'itinéraires cyclables

- Liaison EV4 Fort la Latte
- Amélioration EV4 commune Fréhel
- Projet d'Itinéraire entre les bourgs
- Projets boucles vélo

Sentiers pédestres

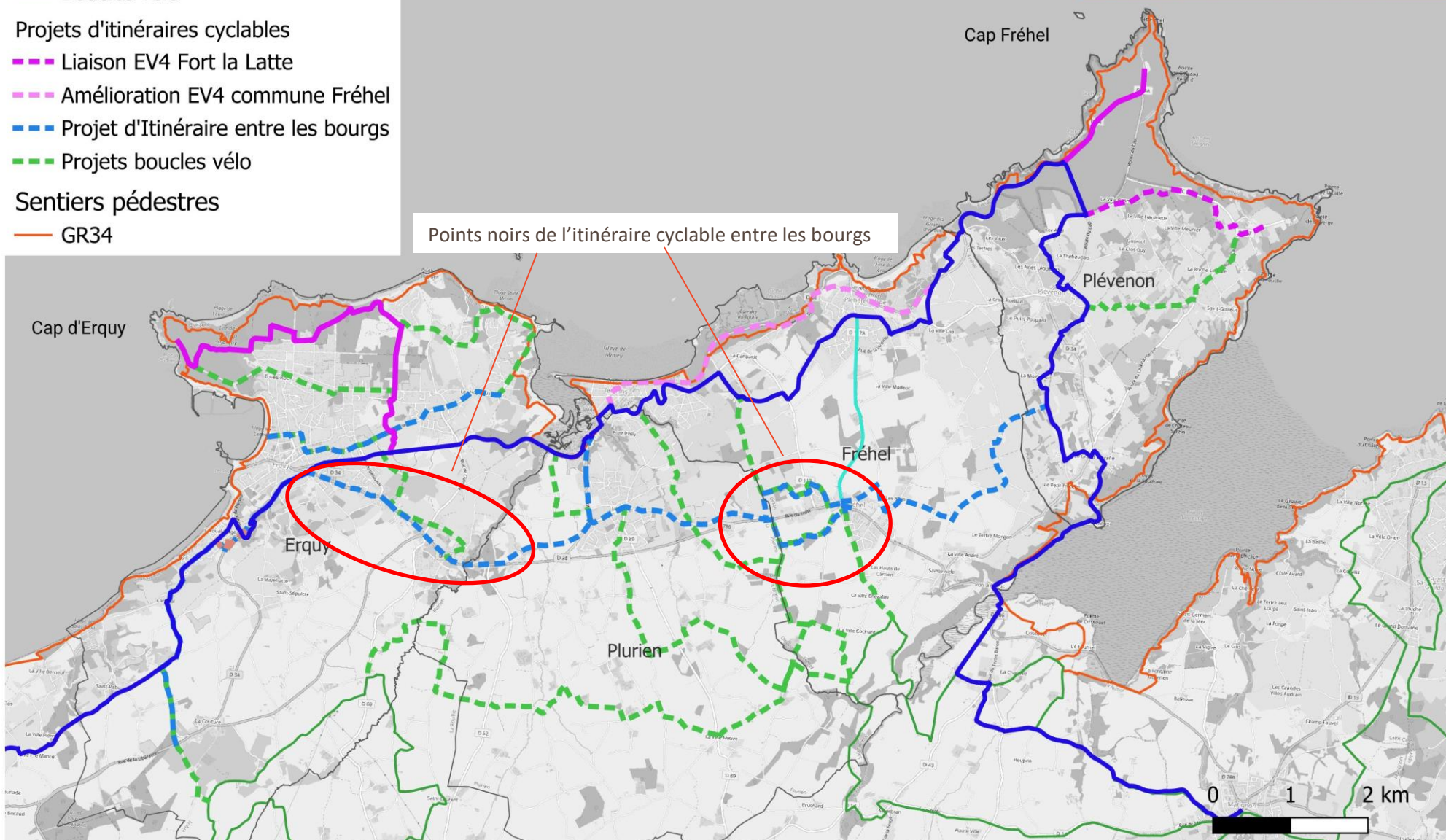
- GR34

Schéma Vélo

Grand Site de France Cap d'Erquy – Cap Fréhel



Cap d'Erquy - Cap Fréhel



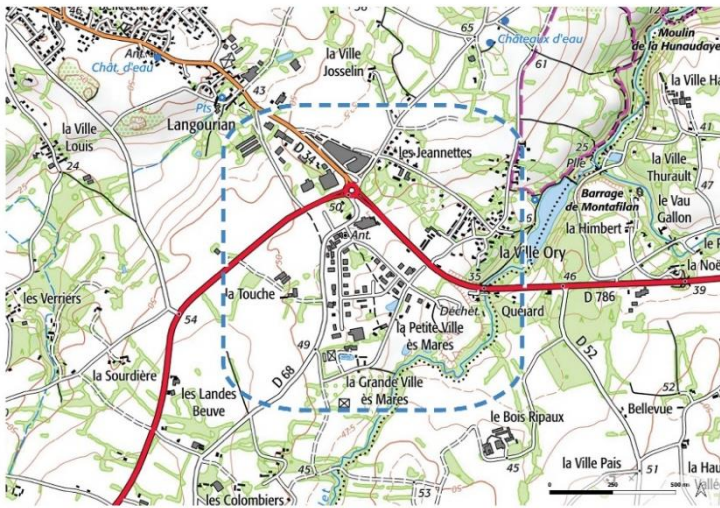
Points noirs de l'itinéraire cyclable entre les bourgs

(3) La troisième action porte sur un des sites pilotes du plan de paysage. Il s'agit de réaliser un avant-projet du site de la ZA Jeannettes.

Les enjeux du site et le schéma d'intentions paysagères réalisé dans le cadre du Plan de paysage sont rappelés ci-dessous.

Il est proposé d'étudier la requalification du site de la ZA des Jeannettes selon deux directions à partir du Schéma d'intentions paysagères réalisé dans le cadre du plan de paysage :

n°2 - ZA des Jeannettes



Enjeux de préservation

2. La gestion et la préservation de la biodiversité de la ripisylve de l'Islet et des zones humides
3. La gestion et la préservation du patrimoine urbain et architectural les fermes, chemins et haies bocagères



Enjeux de valorisation

6. La valorisation des paysages agricoles de « l'arrière littoral » : haies bocagères, arbres isolés, bosquets
7. La restauration ou la création de continuité de chemins le long de l'Islet et pour rejoindre les zones commerciales à pied ou en vélo
9. La valorisation des produits et savoir-faire locaux
10. Le développement des énergies renouvelables



Enjeux de requalification

11. La requalification de la zone d'activité et commerciale : lisière urbaine et espaces publics
12. La requalification des paysages routiers et des espaces publics en entrée de Grand Site, sur le bord de la D786
16. La reconquête d'une meilleure qualité des eaux dans les rivières

1. Une requalification des espaces publics, voiries départementales, voiries communales, parcelles publiques,... par un projet de réaménagement de ces espaces sous la forme d'un avant-projet dessiné et chiffré (AVP). Ces espaces couvrent une surface d'environ 13 hectares.
2. Une amélioration des parcelles privées dans leur architecture, leurs espaces extérieurs, leurs clôtures,... par l'élaboration d'un cahier de prescriptions architecturales, paysagères et environnementales qui pourront trouver une traduction dans les documents d'urbanisme. Ces espaces couvrent une surface d'environ 20 hectares.

SYNTHÈSE : SCHÉMA D'INTENTIONS PAYSAGÈRES



Envoyé en préfecture le 07/10/2024

Reçu en préfecture le 07/10/2024


Publié le

ID : 022-252203146-20241007-CS_27092024_CR-AU





1. Gestion de la biodiversité de la vallée de l'Islet

-  Cours d'eau
-  Gestion de la biodiversité du fond de vallon (semi-ouvert)

2. Gestion et préservation de la zone humide des Jeannettes


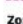
-  Maintenir une ouverture partielle des zones humides et mise en continuité

3. Préservation du paysage agricole bocager et ses fermes


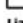
-  Ceinture agricole à préserver / protéger
-  Plantations complémentaires de haies
-  Mise en scène de l'entrée dans le Grand Site par des arbres d'alignements
-  Bâtiments agricoles remarquables

4. Continuités piétonnes et cyclables

Liaisons cyclables

-  Principales
-  Secondaires

Zones de ralentissement des véhicules

-  Espace de croisement avec les voies douces
-  Passages de mobilités douces à sécuriser

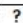
Liaisons piétonnes

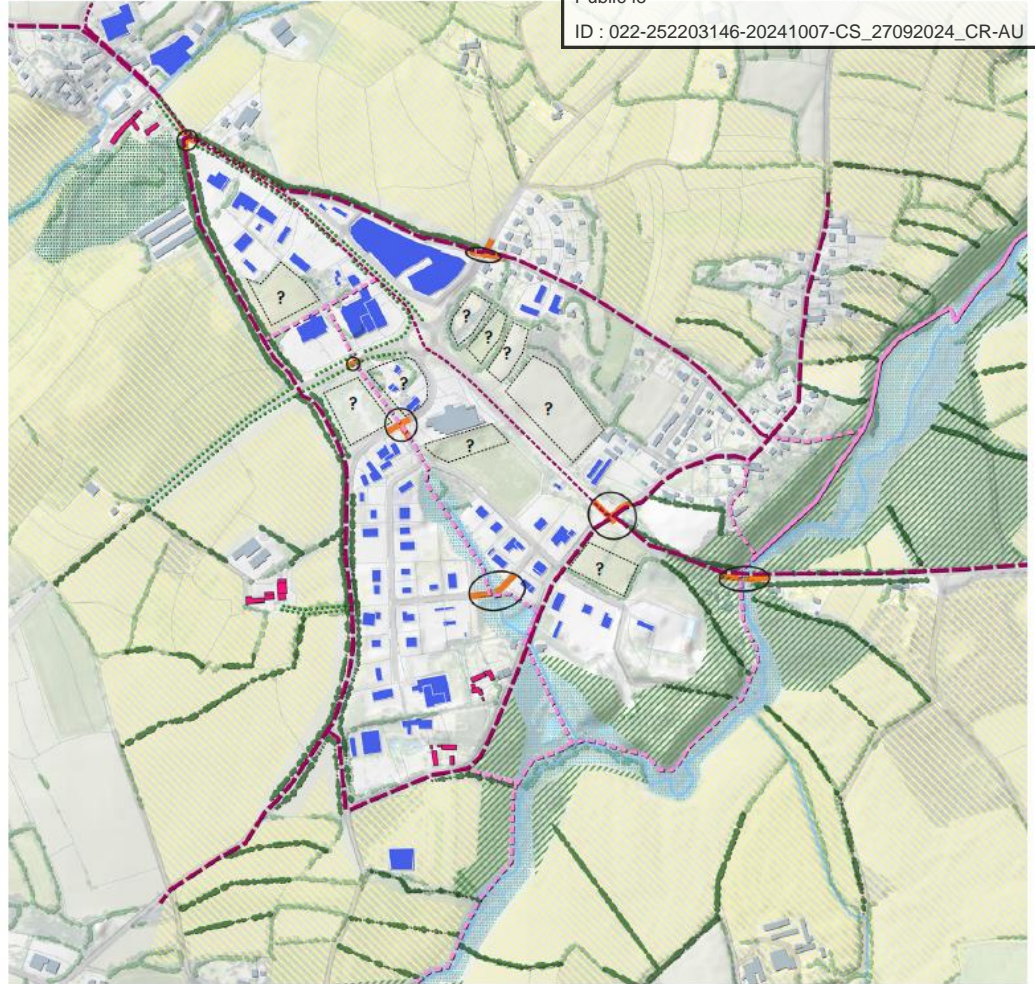
-  Existantes
-  À créer

5. Développement des énergies renouvelables

-  Potentiel de photovoltaïque sur toiture à étudier

6. Développement économique à l'intérieur des emprises actuelles

-  Parcelles à étudier pour de futurs développements, en plus de l'optimisation des surfaces occupées et actives.



Plan de financement

ACTIONS	Budget total TTC (pas d'autofinancement)
Schéma de la signalétique (recrutement d'un CDD chargé de mission pendant 8 mois)	40 100
L'itinéraire entre les bourgs : étude des points noirs	6 000
Avant-projet sur parcelles publique de la ZA Jeannettes	30 540
Cahier de prescriptions architecturales, paysagères et environnementales des parcelles privées de la ZA Jeannettes	13 400
TOTAL	90 040

La subvention de la DREAL couvre 100% de la subvention.

La Présidente et les membres du Bureau proposent de valider l'ensemble de ces actions et d'autoriser la Présidente à signer les documents afférents.

Echanges :

Madame Marie-Madeleine MICHEL interroge sur la prise en charge financière pour les travaux.

Il est précisé par Madame Lisa THOMAS que les interlocuteurs privés et publics ont été conviés au projet dès le début.

Dans le cadre du Plan de Paysage, un schéma d'intentions paysagères a été proposé. Il s'agit aujourd'hui d'aller plus loin techniquement et d'estimer les coûts.

Les entreprises de la ZA des Jeannettes qui ont participé au groupe de travail sont à l'écoute du projet.

Les élus préconisent une réunion publique avec les entreprises au démarrage de la prestation.

Délibération du Comité syndical :

Le Comité syndical valide à l'unanimité la subvention de fonctionnement de la DREAL pour les actions citées et autorise la Présidente à signer les documents afférents.

Questions diverses / Informations

- Retour sur la table ronde « les défis de l'alimentation » à Plœuc-l'Hermitage.
Il serait intéressant de créer un projet commun sur les 4 communes sous forme de marché de produits locaux sous l'égide du Grand Site.
- Rencontres des Grands Sites de France en octobre 2024
Les rencontres se déroulent dans le Cantal sur le Grand Site de France du Puy Mary du 9 au 11 octobre 2024.
- Renouvellement du Label : Marie-Laure Cayatte et Lisa Thomas présenteront aux Conseils municipaux des 4 communes du Grand Site et aux 2 Agglomérations, le bilan du Label et le projet du 2^e Label.
Pour le renouvellement du Label, le dossier doit être déposé au Ministère avant le 24 septembre 2025. La rédaction est en cours. En décembre 2024, un comité consultatif du Grand Site sera organisé pour co-construire avec les acteurs locaux le programme d'actions du 2^e label.

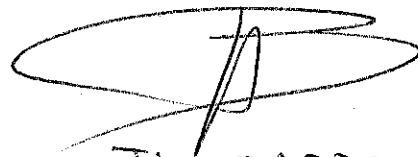
La séance est levée à 10h40.

**La Présidente,
Lisa THOMAS**



Jean-Luc BARBO donne pouvoir à
Jean-Pierre OMNES pour le comité syndical
du Grand Site dont la séance aura lieu
le 20 Septembre 2024.

Fait à COETMIEUX, le 19/09/2024



JLc BARBO



CONVENTION DE PARTENARIAT

A – Le projet

« Vers une gestion coordonnée et durable des flux touristiques sur la Destination Cap Fréhel - Saint-Malo Baie du Mont-Saint-Michel et le Grand Site de France Cap d'Erquy-Cap Fréhel ».

La Destination touristique régionale "Cap Fréhel Saint-Malo Baie du Mont Saint-Michel" et le Grand Site de France Cap d'Erquy-Cap Fréhel constituent un territoire remarquable, qui présente une forte concentration des flux touristiques, notamment sur sa frange littorale.

Notre projet a pour ambition d'accroître la qualité et la durabilité de l'expérience touristique grâce à une meilleure maîtrise des flux touristiques dans l'espace et le temps, sur les sites de notre Destination touristique soumis à une forte fréquentation, afin de garantir leur pérennité.

Face à ce constat, **nos objectifs stratégiques** sont donc de :

- Réduire les impacts négatifs de la fréquentation touristique sur l'environnement et les ressources du territoire, notamment en fluidifiant les flux sur les sites par une meilleure diffusion/répartition dans le temps et dans l'espace.
- Concilier expérience touristique et cadre de vie des habitants.
- Définir une approche globale, concertée et coordonnée pour relever ces défis : la réflexion devra être portée à l'échelle de la Destination et à l'échelle des sites connaissant des pics de fréquentation.

Le projet se décline en 3 phases :

- 1- Réaliser une étude de définition de la stratégie de gestion des flux au regard des « points chauds identifiés sur le territoire » et déclinaison en plan d'actions opérationnel avec une première approche des coûts d'investissement et de fonctionnement, en précisant les maîtres d'ouvrage et les financements possibles. Proposer des pistes de communication dédiée.
- 2- Formation des acteurs aux indicateurs de gestion des flux. Développement d'un observatoire.
- 3- Plan de communication.

B - Objet de la convention

La convention définit les modalités de fonctionnement et les engagements de chaque partie prenante au titre du projet, à savoir :

- La gouvernance du projet
- Le portage / la coordination du projet
- Les missions du coordinateur
- Les obligations des partenaires, le rôle et la répartition des temps agents dédiés au projet de chacune des parties
- Les modalités financières : répartition des frais annexes inhérents à la mise en œuvre du projet.

C – Les partenaires et la gouvernance

→ Les partenaires :

Pour mener à bien ce projet, plusieurs partenaires locaux se sont associés :

- La Société Publique Locale Destination Saint-Malo - Baie du Mont-Saint-Michel, représentée par Madame Véronique LEFEVBRE, Directrice générale.
- Saint-Malo Agglomération, représentée par son Président, Monsieur Gilles LURTION
- Dinan Agglomération, représentée par son Président, Monsieur Arnaud LECUYER
- La Ville de Saint-Malo, représentée par son adjoint au Maire, Monsieur Guillaume PERRIN.
- Le Syndicat mixte du Grand Site Cap d'Erquy – Cap Fréhel, représenté par sa Présidente, Madame Lisa THOMAS.

→ La gouvernance :

La maîtrise d'ouvrage de l'étude est portée par la Société Publique Locale Destination Saint-Malo - Baie du Mont Saint-Michel. En tant que maître d'ouvrage, elle est l'interlocutrice principale du prestataire. Elle assure le pilotage des comités techniques et de pilotage et la coordination avec les acteurs du territoire.

- **Les instances de validation**

Le comité de pilotage (COFIL) , une instance décisionnelle et de validation

Un Comité de pilotage dédié à cette étude sera constitué au démarrage de l'opération. Chaque phase de l'étude décrite dans ce cahier des charges devra faire l'objet, à minima, d'une restitution et d'une validation en comité de pilotage.

Il est composé de l'ensemble des collectivités, des services de l'Etat, de la Région, des Départements et

Collectivités :

- Le COPIL de la Destination touristique régionale Cap Fréhel - Saint-Malo Baie du Mont Saint-Michel
- La Ville de Saint-Malo
- Le Syndicat mixte du Grand Site Cap d'Erquy - Cap Fréhel
- Les communes de Plévenon, d'Erquy, Fréhel, Plurien, Saint-Suliac, Saint-Coulomb, Cancale, Saint-Cast Le Guildo, Saint-Jacut de la Mer, Dinan
- Département VP tourisme 35 et 22
- Lamballe Terre et Mer

Membres associés :

- Les techniciens tourisme de la Destination et des EPCI et villes concernées
- Les techniciens du Syndicat mixte du Grand Site Cap d'Erquy - Cap Fréhel
- EPIC du Mont-Saint-Michel.

Le comité technique (COTECH)

Le comité technique cadre l'action et donne son avis avant validation par le comité de pilotage. Il se réunit tout au long de la démarche, en amont des comités de pilotage.

Il est composé des techniciens des structures suivantes :

- Les techniciens tourisme de la SPL, des EPCI et villes concernées
- Les techniciens du Syndicat mixte du Grand Site Cap d'Erquy - Cap Fréhel
- Les techniciens des communes du Grand Site
- Les techniciens des offices de tourisme de la Destination : Offices de tourisme Destination Saint-Malo – Baie du Mont-saint-Michel, Dinan Cap Fréhel, Dinard – Côte d'Emeraude Tourisme et Erquy – Val André.
- La Région Bretagne
- Les agences départementales et les services des ENS 22 et 35
- CAD 22
- La DDTM
- Le Conservatoire du littoral
- La DREAL
- Le PNR Vallée de La Rance -Côte d'Emeraude.

Le comité de pilotage et le comité technique seront coanimés par le maître d'ouvrage, l'équipe projet et le prestataire.

D - Coordonnateur du projet

Les parties prenantes conviennent de désigner le membre suivant comme coordonnateur du projet :

Société Publique Locale Destination Saint-Malo - Baie du Mont-Saint-Michel

Le siège du coordonnateur est situé :

Esplanade Saint-Vincent

35400 SAINT-MALO

En cas de sortie ou de toute autre hypothèse ou le coordonnateur ne serait plus en mesure d'assurer ses missions, un avenant à la convention interviendrait pour désigner un nouveau coordonnateur.

E - Missions du coordonnateur et équipe projet

Le coordinateur, en tant que maître d'ouvrage, est l'interlocuteur principal des parties prenantes du projet. Il est représenté techniquement par Pascale CHOLEAU, cheffe de projet - SPL Destination Saint-Malo Baie du Mont Saint-Michel.

Il assure le pilotage des comités techniques et de pilotage, la coordination avec les acteurs du territoire et les parties prenantes externes (cabinet d'études...).

Le coordonnateur signe, notifie et assure aussi la bonne exécution du(es) contrat(s), au nom de l'ensemble des membres.

Il est appuyé par une **équipe projet** composée des techniciens référents de Dinan Agglomération, de Saint-Malo Agglomération, de la Ville de Saint-Malo, du Grand Site de France Cap d'Erquy-Cap Fréhel et de l'OTI Dinard- Côte d'Emeraude (partenaire secondaire). Les techniciens identifiés sont :

- Pascale CHOLEAU – Directrice Attractivité et Développement tourisme de loisirs - SPL Destination Saint-Malo – Baie du Mont-Saint-Michel
- Fabrice FOUREL – Directeur Service tourisme de Dinan Agglomération
- Marie-Laure CAYATTE, Directrice Syndicat mixte du Grand Site Cap d'Erquy - Cap Fréhel
- Marianne LE SQUERE – Ville de Saint-Malo
- Sonia DE NEYMET – Chargée de mission Direction de développement économique - Saint-Malo Agglomération
- Marie GUERIN, Directrice de l'OT Dinard-Côte d'Emeraude (partenaire associée).

F - Obligations des parties prenantes

Chaque partie s'engage à :

Ordre	Désignation détaillée
1	Dédier un temps agent partagé sur le temps global dédié au projet.
2	Préparer et participer aux réunions des différentes instances et groupes de travail / ateliers.
3	Participer, sur présentation de factures individualisées, à coût égal des 5 partenaires (20 % chacun), aux charges annexes exceptionnelles nécessaires à la mise en œuvre du projet. A titre d'exemple : AMO spécifique, location de salle, prestations externes...

G - Modalités financières

Le coordonnateur assurera la prise en charge des dépenses définies dans la convention avec Atout France, en contrepartie desquelles il percevra directement la totalité des subventions de l'Etat.

Budget

L'étude est cofinancée par l'autofinancement équivalant à la valorisation du temps de travail dédié, partagé entre les 5 partenaires.

Tableau Plan de financement

DEPENSES TTC		RECETTES TTC	
Etude stratégie	137 500 €	Subvention Atout France	160 000 €
Formation des acteurs	3 000 €		
Observatoire local	31 250 €		
Plan de communication	27 500 €		
		Autofinancement *	39 250 €
TOTAL	199 250 €	TOTAL	199 250 €

*Autofinancement : valorisation du temps de travail partagé entre les 5 partenaires

Les ETP dédiés (équivalence prévisionnelle = 0,7 ETP) sont répartis de la façon suivante :

- SPL = 30 %
- Dinan Agglomération = 17,5 %
- Saint-Malo Agglomération = 17,5 %
- Ville de St-Malo = 17,5 %
- Syndicat mixte du Grand Site Cap d'Erquy- Cap Fréhel = 17,5%

Le temps agent dédié sera ajustable en fonction des nécessités liées à la mise en œuvre du projet.

H- Durée de la convention

La présente convention prend effet à compter de sa notification à chaque membre.
Elle est conclue pour une durée de 24 mois.

I- Règlement des litiges

Tout litige portant sur l'interprétation ou l'exécution de la présente convention qui n'aurait pu être réglé par voie de conciliation, sera de la compétence du :

Tribunal Administratif de Rennes

Hôtel de Bizien - 3 Contour de la Motte

35044 RENNES CEDEX CS 44416

Tél : 02 23 21 28 28 - Courriel : greffe.ta-rennes@juradm.fr

Fait à Saint-Malo,

Le

	Représentant	Fonction	Signature
SPL Destination Saint-Malo – Baie du Mont- Saint-Michel	Véronique CHAUVEAU- LEFEBVRE	Directrice Générale	
Dinan Agglomération	Arnaud LECUYER	Président de Dinan Agglomération	
Saint-Malo Agglomération	Gilles LURTON	Président de Saint- Malo Agglomération	
Ville de Saint- Malo	Guillaume PERRIN	Maire - Adjoint	
Syndicat mixte du Grand Site Cap d'Erquy – Cap Fréhel	Lisa THOMAS	Présidente	